

Administration de l'environnement

**BUDNYK Ivan** 

139 RUE ADOLPHE FISCHER L-1521 LUXEMBOURG

notre réf.: C22/00499

dossier suivi par: SCHMIT Victoria

Esch-sur-Alzette, le 05/04/2023

Concerne: Votre demande d'aide financière pour l'acquisition d'un cycle.

Madame, Monsieur,

Nous nous référons à votre demande d'aide financière du 15/01/2022 introduite en date du 18/01/2022 en relation avec l'acquisition d'un cycle.

L'examen de votre dossier de demande a montré que celui-ci est à considérer comme incomplet, c'est à dire qu'il ne contient pas toutes les données/pièces demandées dans le cadre du règlement grand-ducal modifié du 7 mars 2019 relatif à une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de CO<sub>2</sub>. Les données qui font défaut figurent sur le formulaire joint en annexe.

Par conséquent votre dossier de demande est tenu en suspens, jusqu'à délivrance des données/pièces en question.

Nous vous prions de bien vouloir indiquer dans toutes les correspondances futures en relation avec votre demande la référence <u>C22/00499</u> affectée par notre service à votre dossier.

Pour toute question se rapportant aux informations supplémentaires demandées, vous pouvez nous contacter au Nr Tel. 40 56 56 - 444.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

IACOVAZZI Yves Chargé de gestion dirigeant

car-e@aev.etat.lu

Tél.: +352 40 56 56-444

www.gouvernement.lu



Dossier de demande N°: C22/00499 à indiquer lors de toute correspondance s.v.p.

Administration de l'environnement

Informations manquantes :			
$\boxtimes$	Prière de joindre une preuve de paiement (avis de débit/relevé carte bancaire) respectivement une copie de la facture acquittée en bonne et due forme (cachet personnalisé du vendeur).  Un cachet non-personnalisé du vendeur ne peut pas être accepté comme acquit.  Un relevé bancaire ne suffit pas.		

## Engagement du requérant

Le (la) soussigné(e), demandeur d'une aide étatique relatif à une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de  $CO_2$ , s'engage à respecter les dispositions du règlement grand-ducal du 7 mars 2019 portant introduction d'une aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de  $CO_2$ , et déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.

le	
Signature	

Nous vous prions de bien vouloir renvoyer le dossier dûment complété et, le cas échéant, les pièces supplémentaires demandées à l'adresse suivante :

Administration de l'environnement Unité permis et subsides Subsides et aides financières 1, avenue du Rock'n'Roll L-4361 Esch-sur-Alzette